

Réseau de chaleur de la Minais : les précisions de la mairie

Suite à l'article paru samedi 6 juillet dans Ouest-France au sujet du réseau de chaleur du quartier de la Minais, la municipalité de Sainte-Luce-sur-Loire souhaite apporter les précisions suivantes :

" Le projet est mené par Nantes métropole en tant qu'autorité organisatrice des réseaux de chaleur sur l'agglomération. La municipalité le soutient, car il s'inscrit dans une démarche de développement durable et dans les objectifs de son Agenda 21. Les riverains et l'association de la Minais ont été informés sur son évolution dans le cadre d'une réunion publique et de rencontres régulières avec la mairie en association avec Nantes Métropole, qui a mis à disposition un maximum d'éléments de compréhension.

La Ville et Nantes Métropole rappellent que le réseau de chaleur du nouveau quartier de la Minais a pour objectif de desservir environ 500 logements ainsi que le futur groupe scolaire, en réduisant les coûts de consommation pour les familles et en limitant les émissions de gaz à effet de serre (CO₂) par l'utilisation d'énergies renouvelables (bois énergie).

L'installation sera composée d'une chaudière bois d'une puissance de 750 kW et de deux chaudières gaz de 1600 kW chacune, réunies dans un même bâtiment situé à l'angle des rues Olympe de Gouges et de la Minais. L'architecture choisie favorisera son intégration dans le quartier. Le bois utilisé sera d'origine locale (dans un périmètre de 100 kilomètres maximum). Les émissions en CO₂ de la chaufferie bois énergie seront réduites en comparaison d'une chaudière collective gaz : 750 tonnes en CO₂ de moins par an. Il faut rappeler que l'augmentation de l'usage des énergies fossiles (charbon, pétrole principalement) est responsable de l'augmentation du taux d'émission de CO₂ dans l'atmosphère et contribue à accentuer l'effet de serre et le dérèglement climatique. Utiliser les énergies renouvelables comme le bois permet au contraire de limiter ces émissions de gaz à effet de serre (ou CO₂).

Les installations seront dotées d'un système de filtre à manches pour traiter le rejet de poussières, avec pour effet des rejets sept fois moins importants que les seuils autorisés (20 mg poussière par Nm³ au lieu des 150 mg poussière par Nm³ autorisés). En matière sonore, la chaufferie sera également en deçà des seuils autorisés. Des contrôles réglementaires seront effectués par un organisme agréé indépendant et pourront être communiqués aux riverains à leur demande.*

Le coût de l'opération est d'1,5 million d'€. Le projet n'a pas été subventionné par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), même si sa pertinence a été reconnue.

Les travaux commenceront en septembre pour une mise en service en mars 2014. Une chaudière gaz provisoire a été installée afin d'alimenter les premiers logements déjà raccordés au réseau.

Aujourd'hui, de nombreux réseaux de chaleurs voient le jour dans les Pays de Loire. Ils se développent dans toutes les villes françaises de plus de 10 000 habitants car ils permettent de réduire la consommation des énergies fossiles (donc les émissions de gaz à effet de serre) et de maîtriser les coûts de l'énergie.

Pour la municipalité, il s'agit donc d'un projet important et pertinent. La Ville veille toutefois à sa bonne intégration dans le quartier et à ce que les riverains soient régulièrement informés".

* Normaux mètres cube.